# FICHE PRATIQUE

**Imprimez cette fiche pratique et glissez-la dans votre boîte à gants ou téléchargez-la sur votre mobile.**

## LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE PANNE

## POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOS PASSAGERS

### ☐ SÉCURISEZ LE LIEU DE LA PANNE

- Si possible garez votre véhicule sur le bord de la route pour ne pas gêner les autres automobilistes.
- Allumez vos feux de détresse pour prévenir les autres automobilistes.

### ☐ ENFILEZ VOTRE GILET JAUNE

avant de sortir du véhicule.

### ☐ METTEZ-VOUS À L'ABRI

ainsi que les autres passagers derrière les glissières de sécurité ou sur le bas-côté.

### ☐ INSTALLEZ VOTRE TRIANGLE DE PRÉ SIGNALISATION

sauf sur l'autoroute si cela vous met en danger.

## POUR ÊTRE PRIS EN CHARGE SI VOTRE VOITURE NE PEUT PLUS ROULER

### ☐ SUR AUTOROUTE

**Rejoignez une des bornes d'appel** d'urgence orange en restant derrière les glissières de sécurité. La société d'autoroute appellera un dépanneur.

### ☐ SUR ROUTE

**Contactez MAAF Assistance si vous êtes à plus de 50 km de votre domicile ou si vous avez souscrit l'option Panne 0 km.** Si votre véhicule ne peut pas être réparé sur place, il sera remorqué jusqu'à un garage et ses passagers seront pris en charge.

## MAAF Assistance

0 800 16 17 18 Service & appel gratuits

**Depuis l'étranger**
**composer le + 33 5 49 16 17 18**

**Sourds et malentendants**
**SMS : 06 78 74 53 72**

## Le + MAAF

**Avec Deviclair :** faites vérifier, voire négocier, le devis de réparation par des experts.

N°Cristal 0 969 32 61 61

Appel non surtaxé - coût selon opérateur

Ce service est disponible du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

## BON À SAVOIR

**Téléchargez gratuitement l'application MAAF et Moi sur**

Télécharger dans l'App Store — Disponible sur Google play

En sélectionnant Assistance véhicule* en France, vous pourrez être géo localisé en cas de panne ou d'accident et être pris en charge plus rapidement !

*Service de géolocalisation proposé dans le cadre des garanties d'assistance du contrat auto MAAF souscrit, dans le cas où le véhicule assuré est accidenté, s'il est en panne à plus de 50 km du domicile de l'assuré ou si ce dernier a souscrit l'option Panne 0 Km.

MAAF Assurances SA - Entreprise régie par le Code des assurances - Société anonyme au capital de 160.000.000 euros entièrement versé - R.C.S. NIORT 542 073 580 - Siège social : Chaban 79180 Chauray
*Document non contractuel*